



# FICHE SIGNALÉTIQUE DE SÉCURITÉ DE PRODUIT

---

---

## Section 1: Identification du Produit et de l'Entreprise

---

---

**Nom du produit:** Extracteur de joint

**Numéro(s) de produit:** 73021

**Utilisation du produit:** Extracteur de joint

**Coordonnées du fabricant / fournisseur:**

Aux États-Unis:  
CRC Industries, Inc.  
885 Louis Drive  
Warminster, PA 18974  
[www.crcindustries.com](http://www.crcindustries.com)  
1-215-674-4300 (Généralités)  
800- 521-3168 (Technique)  
800-272-4620 (Service à la clientèle)

Au Canada:  
CRC Canada Co.  
2-1246 Lorimar Drive  
Mississauga, Ontario L5S 1R2  
[www.crc-canada.ca](http://www.crc-canada.ca)  
1-905-670-2291

Au Mexique:  
CRC Industries Mexico  
Av. Benito Juárez 4055 G  
Colonia Orquídea  
San Luís Potosí, SLP CP 78394  
[www.crc-mexico.com](http://www.crc-mexico.com)  
52-444-824-1666

Urgence 24 heures – CHEMTREC: 800-424-9300 ou 703-527-3887

---

---

## Section 2: Identification des Risques

---

---

### Vue d'Ensemble des Risques

**AVERTISSEMENT:** Inflammable. Nocif si avalé ou respiré. Irritant oculaire. Contenu sous pression. Selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, ce produit est dangereux.

Apparence et odeur: Liquide visqueux gris clair, odeur flagrante de solvant.

### Effets potentiels sur la santé:

**EFFETS AIGUS:**

**YEUX:** Irritant oculaire modéré à sévère. L'inflammation de l'œil est caractérisée par une rougeur, un écoulement et une démangeaison.

**PEAU:** Peut causer une irritation cutanée ou une éruption. Une exposition prolongée ou répétée peut causer une délipidation et une sécheresse qui peut entraîner une dermatite.

**INHALATION:** Les concentrations élevées de vapeurs sont irritantes pour le nez, la gorge et les poumons. L'exposition à des concentrations élevées peut entraîner des effets au système nerveux comprenant la somnolence, l'étourdissement, la nausée, les maux de tête, la paralysie et la perte de conscience.

**INGESTION:** L'ingestion résulte en une irritation des membranes des muqueuses. Le produit constitue un risque d'aspiration pulmonaire. Lorsqu'il est avalé ou vomi, le matériel peut pénétrer dans les poumons et causer des dommages.

**EFFETS CHRONIQUES:** L'inhalation continue de vapeurs d'acétone peut entraîner une dépression du système nerveux. Peut s'accumuler dans le corps après des doses répétées.

**ORGANES VISÉS:** Système nerveux central, foie, reins

État physique aggravé par exposition: pathologie cutanée ou oculaire préexistante, asthme

Se reporter à la section 11 pour les renseignements sur la toxicologie et la cancérogénicité

---

---

### Section 3: Composition / Renseignements sur les Ingrédients

---

---

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	% par pds
acétone	67-64-1	45 – 55
N-méthyl-2-pyrrolidine	872-50-4	15 – 25
Xylène	1330-20-7	1 – 5
Éthylbenzène	100-41-4	< 1
gaz de pétrole liquéfiés	68476-86-8	20 - 30

---

---

### Section 4: Premiers Soins

---

---

- Contact oculaire: Asperger immédiatement avec beaucoup l'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin, si l'irritation persiste.
- Contact cutané: Retirer les vêtements contaminés et laver la zone touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin, si l'irritation persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Inhalation: Déplacer la personne à l'air frais. Maintenir la personne calme. Si la personne ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Communiquer avec un médecin.
- Ingestion: NE PAS provoquer de vomissements. Si la victime est consciente, donner deux verres d'eau pour diluer. Communiquer immédiatement avec un médecin.
- Avis aux médecins: Soutenir les fonctions cardiovasculaires et respiratoires.

---

---

### Section 5: Mesures en cas d'Incendie

---

---

**Propriétés d'inflammabilité:** Ce produit est inflammable conformément à la définition de l'inflammabilité pour aérosol. (Vous reporter à 16 CFR 1500.3(c)(6) ).

Point d'éclair: 56° F (Seta)                      Limite d'explosion supérieure: ND  
Température d'autoallumage: > 260,00°C                      Limite d'explosion inférieure: ND

**Données pour incendie et explosion:**

Moyen d'extinction approprié: Utiliser des moyens appropriés pour les incendies de classe B, tel que produits chimiques secs, pulvérisation d'eau ou brouillard.

Produits de combustion: Oxydes de carbone, oxydes de nitrogène

Risques d'explosion: Les contenants aérosols peuvent, lorsqu'ils sont exposés à la chaleur d'un feu, accumuler de la pression et exploser. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans un espace confiné et former une atmosphère inflammable.

Protection des pompiers: Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes, approuvés par NIOSH pour la protection contre la suffocation et la décomposition toxique possible des produits. Une protection oculaire et cutanée doit être fournie. Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie et pour affaiblir les vapeurs pouvant se former lors de la décomposition du produit.

## Section 6: Mesures en cas de Fuites Accidentelles

Précautions personnelles: Utiliser les mesures de protection personnelle recommandées à la Section 8.

Précautions pour l'environnement: Prendre les précautions nécessaires pour éviter la contamination du sol et des surfaces d'eau. Ne pas vidanger dans les égouts ni les collecteurs d'eau pluviales.

Méthodes de confinement et de nettoyage: Éliminer les sources d'ignition. Ériger une digue autour du déversement. Ventiler la zone avec de l'air frais. Dans un espace confiné ou dont la circulation d'air est limitée, les nettoyeurs doivent porter une protection respiratoire appropriée. Récupérer ou absorber le matériel répandu à l'aide d'un absorbant indiqué pour les déversements de produits chimiques. Mettre les absorbants utilisés dans des contenants de déchets appropriés.

## Section 7: Entreposage et Manipulation

Procédures de manipulation: Garder éloigné de la chaleur, des étincelles et des flammes. Utiliser uniquement sous une ventilation adéquate. Faire preuve de prudence autour d'équipement sous tension. Le contenant métallique devient conducteur lorsqu'il est en contact avec une charge. Ceci peut entraîner un choc électrique ou une gerbe de feu blessant l'utilisateur. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.

Procédures d'entreposage: Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil. Les boîtes d'aérosol doivent être conservées à une température inférieure à 120°F afin d'éviter la rupture des boîtes.

Niveau d'entreposage d'aérosol: III

## Section 8: Contrôles d'Exposition / Protection Personnelle

### Directives sur l'exposition:

COMPOSANT	OSHA		ACGIH		AUTRE		UNITÉ
	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	SOURCE	
acétone	750 (v)	1000 (v)	500	750	NE		ppm
N-méthyl-2-pyrrolidine	NE	NE	NE	NE	10	AIHA	ppm
Xylène	100	150 (v)	100	150	NE		ppm
Éthylbenzène	100	125 (v)	100	125	NE		ppm
gaz de pétrole liquéfiés	1000	NE	1000	NE	NE		ppm
N.E. Non établi	(c) – ceiling (plafond)		(s) – skin (peau)		(v) – vacated (libre)		

### Contrôles et protection:

Contrôles techniques: L'aire doit être suffisamment aérée. Un appareil d'aspiration local est habituellement préféré, car il permet de contrôler les émissions d'un contaminant à la source, empêchant sa dispersion dans l'aire de travail. Si nécessaire, utiliser des moyens mécaniques pour maintenir les niveaux de vapeur en dessous des directives d'exposition. Dans un espace confiné, observer les règlements OSHA en vigueur.

Protection respiratoire: Aucune requise pour un travail effectué sous une ventilation adéquate. S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence.

Protection visuelle/ faciale: Sous des conditions normales, porter des lunettes de protection. En cas de probabilité raisonnable de contact avec le liquide, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques.

Protection cutanée: Utiliser des gants de protection en butylcaoutchouc. Utiliser, également, un survêtement de protection en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

---



---

## Section 9: Propriétés Physiques et Chimiques

---



---

État physique: liquide

Couleur: Gris clair

Odeur: solvant parfumé

Seuil d'odeur: ND

Gravité particulière: 0.7419

Point d'ébullition initial: 56,11°C

Point de congélation: ND

Pression de vapeur: ND

Densité de vapeur: > 1 (air = 1)

Taux d'évaporation: rapide

Solubilité: Soluble dans l'eau

Coefficient de distribution eau/huile: ND

pH: ND

Composés Organiques volatiles: Pds %: 47.5 g/L: 352.4 lb/gal: 2.94

---



---

## Section 10: Stabilité et Réactivité

---



---

Stabilité: Stable

Conditions à éviter: Chaleur, flammes nues, étincelles, décharge d'électricité statique

Matériaux incompatibles: Agents oxydants, peroxydes organiques, acide nitrique, certains composés halogénés, amines aliphatiques

Produits à décomposition dangereuse: Oxydes de carbone

Possibilité de réactions dangereuses: Non

---



---

## Section 11: Information Toxicologique

---



---

Ce produit n'a pas subi d'études toxicologiques à long terme. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

### Toxicité aigue:

<u>Composant</u>	<u>Oral LD50 (rat)</u>	<u>Dermique LD50 (lapin)</u>	<u>Inhalation LC50 (rat)</u>
acétone	1 800 mg/kg	Aucunes données	76 mg/L/4H
N-méthyl-2-pyrrolidine	3 914 mg/kg	2 500 mg/kg	3,1 mg/L/4H
Xylène	4 300 mg/kg	> 1 700 mg/kg	5000 ppm/4H
Éthylbenzène	3 500 mg/kg	> 5 000 mg/kg	55 000 mg/m <sup>3</sup> /2H
gaz de pétrole liquéfiés	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données

**Toxicité chronique:**

<u>Composant</u>	<u>OSHA Carcinogène</u>	<u>IARC Carcinogène</u>	<u>NTP Carcinogène</u>	<u>Irritant</u>	<u>Sensibilisateur</u>
acétone	Non	Non	Non	E (modéré) / S (modéré) / R (moyen)	Oui
N-méthyl-2-pyrrolidine	Non	Non	Non	E (modéré) / S (modéré) /	Inconnu
Xylène	Non	Non	Non	E (moyen) S (modéré) /	Inconnu
Éthylbenzène	Risque de communication de carcinogène	Groupe 2B	Non	E (modéré) / S (moyen)	Inconnu
gaz de pétrole liquéfiés	Non	Non	Non	Non	Non

E – œil	S – peau	R - Respiratoire
---------	----------	------------------

Toxicité reproductrice: Aucune information disponible  
Tératogénicité: Aucune information disponible  
Mutagénicité: Aucune information disponible  
Effets synergétiques: Aucune information disponible

**Section 12: Information Écologique**

Ce produit n'a pas subi d'études écologiques. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Écotoxicité: Acétone - 48 heures EC50 Daphnie magna: 12 600 mg/L  
96 heures LC50 Oncorhynchus mykiss: 5 540 mg/l [statique]  
N-méthyl-2-pyrrolidine – 48 heures EC50 Daphnie magna: 4 897 mg/L  
Persistence / Dégradabilité: Au moins 50 % de ce produit est biodégradable.  
Bioaccumulation / Accumulation: Aucune information disponible  
Mobilité dans l'environnement: Aucune information disponible

**Section 13: Élimination**

**Classification déchets:** Le liquide dispersé fait partie de l'élimination des déchets dangereux RCRA avec les codes de déchets suivants: D001, F003. Les contenants pressurisés sont un déchet réactif de classe D003. (Vous reporter 40 CFR Part 261.20 – 261.33)  
Les contenants aérosols vides peuvent être recyclés.

Toutes les activités d'élimination doivent respecter les réglementations fédérales, provinciales et municipales. Les réglementations municipales peuvent être plus rigoureuses que les exigences fédérales ou provinciales.

**Section 14: Information pour le transport**

Département des transports É.-U. (terre): Biens de consommation, AAR-D

ICAO/IATA (air): Bien de consommation, ID8000, 9

IMO/IMDG (eau): Aérosols, UN1950, 2.1, Quantité limitée

Réserves spéciales: Aucune

**Section 15: Réglementation****Règlements fédéraux É.-U.:****Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques):**

Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

**Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (CERCLA):**Il existe des quantités à déclarer pour les ingrédients suivants: Acétone (5 000 lb)  
xylène (100 lb)  
éthylbenzène (1000 lb)**Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.****Superfund Amendments Reauthorization Act (SARA) Titre III:**

Section 302 Substances extrêmement dangereuses (EHS): Aucune

Section 311/312 Catégories de danger:	Risque d'incendie	Oui
	Risque réactif	Non
	Libération de pression	Oui
	Risque aigu pour la santé	Oui
	Risque chronique pour la santé	Oui

Section 313 Produits chimiques toxiques: Ce produit contient les substances suivantes qui doivent être reportées selon la section 313 du titre III de la loi SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986 et 40 CFR Part 372:  
n-méthyl-2-pyrrolidine (< 20%), xylène (< 3%), éthylbenzène (< 1%)

**Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique:**

Section 112 Polluants atmosphériques dangereux: xylène, éthylbenzène

**Règlements d'états É.-U.:****Loi de Californie sur l'eau potable et les toxiques (Prop 65):**Ce produit peut contenir les produits chimiques suivants, reconnus par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer, des déficiences de naissance et autre danger pour la reproduction: n-méthyl-2-pyrrolidine  
éthylbenzène

Règlements COV sur les biens de consommation: Aucune

**Droit fédéral à connaître:**

New Jersey: 67-64-1, 872-50-4, 1330-20-7, 100-41-4  
 Pennsylvanie: 67-64-1, 872-50-4, 1330-20-7, 100-41-4  
 Massachusetts: 67-64-1, 872-50-4, 1330-20-7, 100-41-4  
 Rhode Island: 67-64-1, 872-50-4, 1330-20-7, 100-41-4

**Réglementation canadienne:****Règlements sur les produits contrôlés:**

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par les règlements des produits contrôlés.

Classe de risque SIMDUT: A, B5, D2A, D2B

**Inventaire LIS canadien:** Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire LIS ou exemptés.

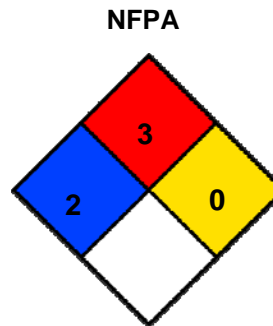
**Réglementation Union Européenne:**

**Conformité RoHS:** Ce produit est conforme à la Directive 2002/95/EC du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003. Ce produit ne contient aucune des substances interdites telles qu'énumérées à l'article 4(1) de la directive RoHS.

**Réglementation complémentaire:** Aucune

**Section 16: Autres Informations**

HMIS® (II)	
<b>Santé:</b>	<b>2</b>
<b>Inflammabilité:</b>	<b>3</b>
<b>Réactivité:</b>	<b>0</b>
<b>EPP:</b>	<b>B</b>



Valeur nominale entre 0 (aucun danger) à 4 (danger grave)

Préparé par: Michelle Rudnick  
 N° CRC: 553B  
 Date de révision: 07/06/2009

Modifications depuis la dernière révision: La fiche signalétique a été reformatée afin de satisfaire aux exigences canadiennes en matière de règlements sur les produits contrôlés.

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC Industries ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux Industries CRC.

- |  |   |
|--|---|
| ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists | DL: Dose létale   |
| CAS: Registre CAS  | ND Non applicable   |
| CFR: Code des règlements fédéraux                                | N.R. Non défini   |
| DOT: Département des transports                                  | NIOSH: National Institute of Occupational Safety & Health                       |
| LIS: Liste intérieure des substances                             | NFPA: National Fire Protection Association                                      |
| g/L: Grammes par litre   | NTP: Programme national de toxicologie  |
| HMIS: Système d'identification des matériaux dangereux           | OSHA: Occupational Safety and Health Administration                             |
| IARC: Agence internationale pour la recherche sur le cancer      | PMCC: Méthode Pensky-Martens en vase clos                                       |
| IATA: Association du transport aérien international              | EPP: Équipement de protection personnelle:                                      |
| OACI: Organisation de l'aviation civile internationale           | ppm: Parties par million  |
| IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses   | RoHS: Restriction des substances dangereuses                                    |
| OMI: Organisation maritime internationale                        | STEL Limite d'exposition de courte durée  |
| lb/gal: Livres par gallon  | TCC: Méthode Tagliabue en vase clos   |
| CL: Concentration létale   | TWA: Moyenne pondérée dans le temps   |
|  | SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail |